



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



~~08669~~
08669 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.290/2

18 janvier 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Deuxième Réunion du Groupe de l'industrie
du cuir et des articles en cuir

Vienne (Autriche), 5-7 février 1979

PROGRAMME D'ACTION POUR AUGMENTER
LES RESSOURCES EN MATIERES PREMIERES ✓

Document établi
par
le Secrétariat de l'ONUDI

✓ Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

id.79-294

PROGRAMME D'ACTION POUR AUGMENTER
LES RESSOURCES EN MATIERES PREMIERES

Introduction

Dans le rapport sur la première Réunion du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, qui s'est tenue à Vienne du 5 au 7 juin 1976, figure la recommandation ci-après relative à un programme d'action propre à accroître les ressources en matières premières (page 11, chapitre V, § 21) :

"Le Groupe a estimé que l'élaboration d'un programme d'action pour accroître les ressources en matières premières et en améliorer la qualité avait une importance cruciale pour le progrès de ce secteur industriel, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement. Il a recommandé que l'ONUDI, sans attendre les résultats du rassemblement de l'information prévu au chapitre II, prépare, en coopération avec la FAO, une campagne destinée à attirer l'attention des gouvernements sur la nécessité et sur l'intérêt économique de programmes spécialement consacrés au problème des matières premières. On pourrait prendre comme exemple la création de centres de récupération des carcasses d'animals, en Inde, ou le problème des petits abattoirs non mécanisés en Tanzanie. Le Groupe a estimé qu'il importait de faire comprendre aux gouvernements l'importance économique de la présence de projets sur les cuirs et peaux dans leurs plans de développement respectifs. L'ONUDI et la FAO rédigeraient, dans le cadre de la campagne proposée, des opuscules de caractère général pour encourager l'initiative des pouvoirs publics sur ce point. Le Groupe a décidé d'examiner à sa deuxième réunion la façon dont cette recommandation aurait été mise en oeuvre."

Mesures prises pour mettre en oeuvre cette recommandation

1. L'accord établissant les principes directeurs de la coopération entre la FAO et l'ONUDI dans le domaine du développement industriel, qui a été signé le 9 juillet 1969, stipule expressément que les activités d'assistance technique portant sur les matières premières nécessaires à l'industrie du cuir, à savoir les cuirs et les peaux, relèvent

de la compétence de la FAO. Les programmes d'action destinés à accroître les ressources en matières premières (cuirs et peaux) doivent donc nécessairement être exécutés par la FAO, qui possède une vaste expérience et des compétences précieuses dans ce domaine.

2. Sur le plan technique, des représentants de la FAO et de l'ONUDI sont demeurés en relation étroite, par correspondance, par téléphone ou par le biais de visites, pour examiner cette question et déterminer le meilleur moyen d'exécuter le programme d'action considéré.

Toutefois, pour qu'un accord officiel puisse être conclu au sujet des contributions respectives des deux organisations au programme d'action envisagé pour accroître les ressources en cuirs et peaux, il faudra que les représentants de la FAO et de l'ONUDI en discutent lors d'une réunion du Groupe de travail commun FAO/ONUDI sur les industries de la conservation et du traitement des produits agricoles et alimentaires. Il était prévu, initialement, de tenir cette réunion fin octobre/début novembre 1978, mais il a fallu la reporter pour diverses raisons. On ne connaît pas encore la date exacte à laquelle elle aura lieu.

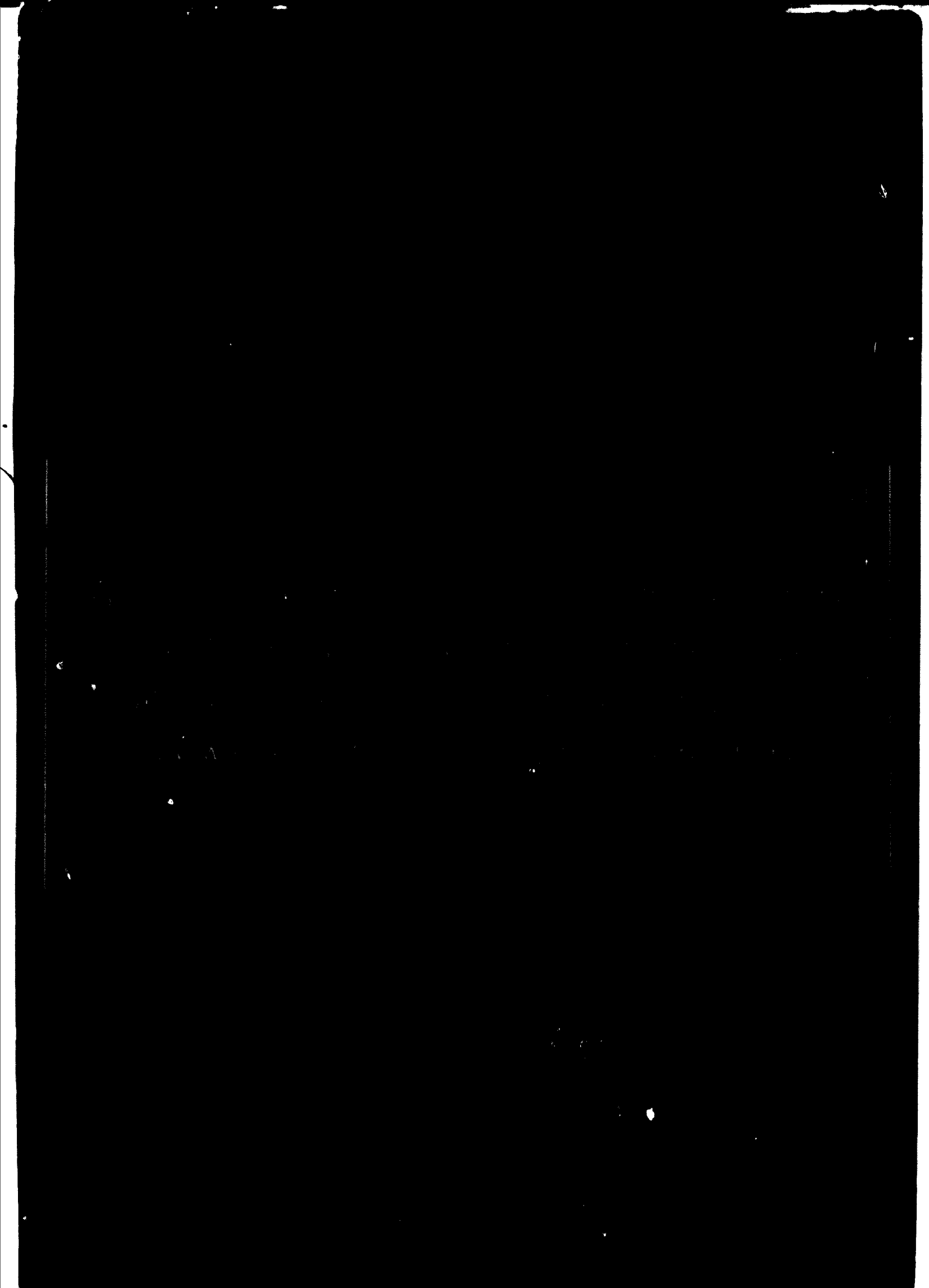
3. La FAO a écrit à ses représentants en poste dans les principaux pays producteurs de cuirs et de peaux en leur demandant d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les avantages économiques que présenterait l'augmentation des ressources en matières premières et l'amélioration de leur qualité, et sur l'importance qu'il y a d'accorder un rang de priorité élevé aux projets d'amélioration relatif aux cuirs et peaux dans leurs plans de développement. La FAO a indiqué que cette initiative avait reçu un accueil favorable.

Un rapport détaillé sur cette question et sur diverses activités connexes menées par la FAO dans le domaine considéré devrait être présenté à la deuxième Réunion du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, qui aura lieu à Vienne du 5 au 7 février 1979, par le représentant de cette organisation, au titre du point 6 ii) b) de l'ordre du jour intitulé "Activités en cours ou déjà prévues pour augmenter et améliorer les ressources en matières premières".

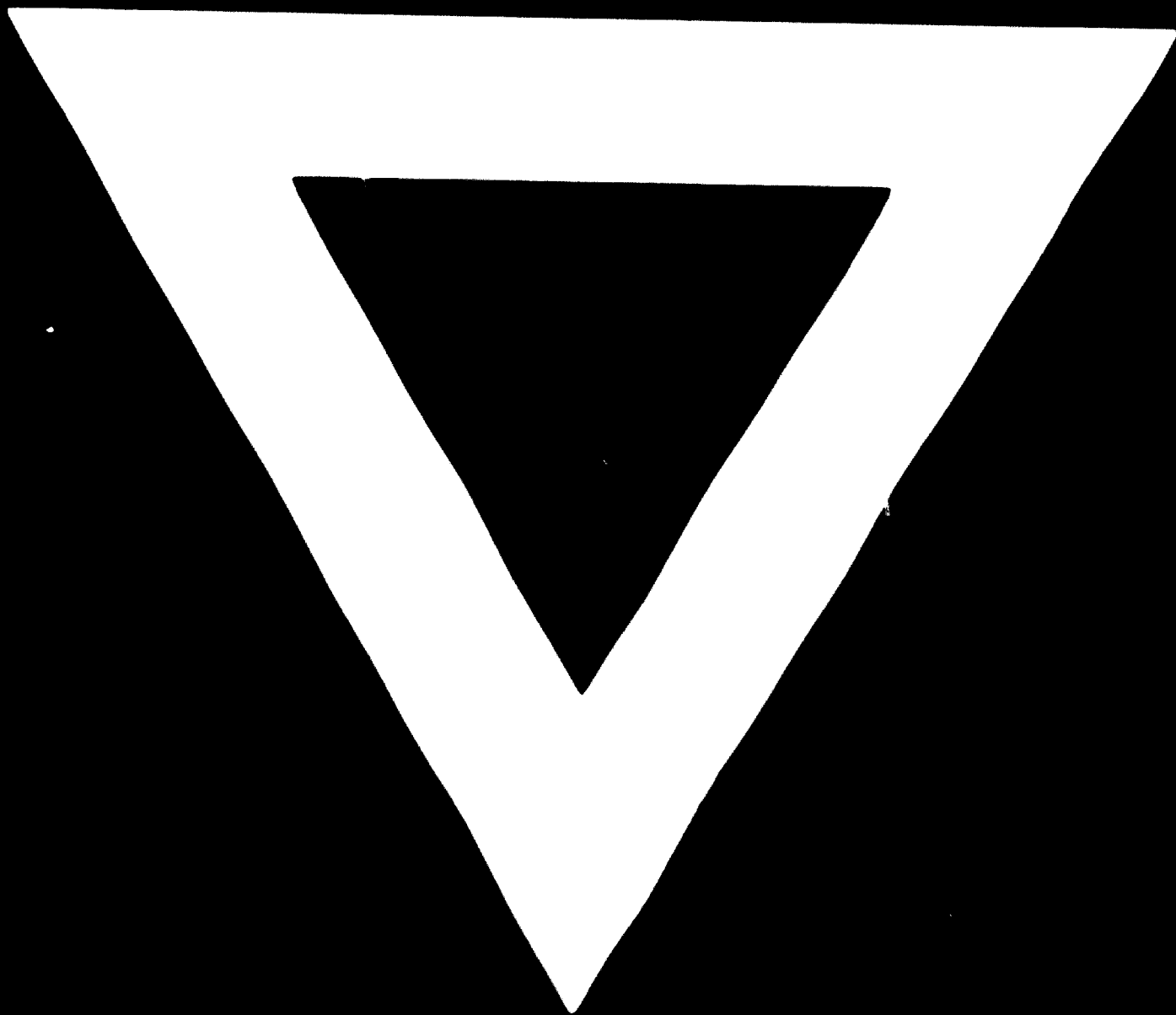
4. Le représentant de la FAO exposera également, à la deuxième Réunion du Groupe, au titre du point 6 ii) a) de l'ordre du jour, les circonstances et les résultats de l'importante Consultation gouvernementale spéciale sur les cuirs et peaux, que la FAO a organisée à Rome du 17 au 20 octobre 1978.

L'intéressante documentation présentée à cette Consultation spéciale ainsi que le rapport final de celle-ci contenant les recommandations formulées au sujet des suites à lui donner ont été établis par la FAO





C-107



80.02.22